



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 MARS 2023

Date de la convocation : 13 mars 2023

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, M. MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, MM. CHENE, LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, MM. de REDON, HOUGNON, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL, M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à Mme ROGER, Mme ESCAMEZ, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme ORTH, M. HOUY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme DEGRAIS, Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT, M. SABOURDY, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme BARRY.

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal, Mme PAUCHARD, Conseillère Municipale, M. GUENIN, Conseiller Municipal, M. CORDONNIER, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

VERSEMENT DE FONDS EN SOUTIEN AUX POPULATIONS VICTIMES DU SEISME MEURTRIER, AUX SUD DE LA TURQUIE ET NORD-OUEST DE LA SYRIE – N° 23/02 - 06

Monsieur HARNOIS, Adjoint au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Par communiqué en date du 9 février 2023, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes.

Ce mécanisme permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent, d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, par le biais du FACECO, en l'occurrence "Turquie – Syrie", consécutivement au séisme meurtrier, en date du 6 février 2023.

Ainsi, il est proposé de verser 1 000 € au profit du fonds de soutien aux populations victimes du séisme Turquie – Syrie.

Les crédits seront inscrits au budget 2023."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le versement d'un fonds de soutien de 1 000 € en faveur des populations victimes du séisme Turquie – Syrie, par le biais du FACECO, consécutivement au séisme meurtrier en date du 6 février 2023.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au représentant de
l'Etat le **24 MARS 2023**

Mis en ligne sur le site internet le **29 MARS 2023**

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication ou notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,



Jeanny LORGEUX.

Laurence MERCIER.